

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{er} JUIN 2020

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 1^{er} juin 2020, 19h30, étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par voie de visioconférence la directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

20-06-10021 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 4 et 14 mai 2020

20-06-10022 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 4 et 14 mai 2020 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

20-06-10023 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 90 388.33 \$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

20-06-10024 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 323 316.96 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

20-06-10025 **Demande d'aide financière de L'Association du Lac-la-Retenu**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 500 \$ à L'Association du Lac-la-Retenu dans le cadre de l'appel de projets auprès du MELCC, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Le 9 avril dernier, La Tablee 138 a implanté une cellule d'aide et la MRC s'est engagé à verser 40 000\$ par année pendant trois ans ;
- La MRC a versé à Ressources Familiales Côte-de-Beaupré, pour une aide alimentaire d'urgence, la somme de 20 000\$ à même le pacte fiscal et un montant de 2500\$ par municipalités de la côte est perçu par cet organisme aussi ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- La municipalité de L'Ange-Gardien offrira un camps jour en fonction de la Covid pour un maximum de 135 enfants avec service de garde s'il y a lieu, les activités seront limitées aux installations de la municipalité – aucune sortie. Les inscriptions seront disponibles via le site internet dès le 2 juin 2020 pour le forfait complet de l'été en premier lieu, ensuite à la semaine si disponible.

Engagement pour le terrain de jeux 2020

20-06-10026

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise la responsable du service des loisirs, Christine Gariépy à effectuer l'embauche de moniteurs nécessaires pour la tenue du terrain de jeux 2020, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Sauveteurs - Québec Natation Inc.

20-06-10027

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil renouvelle le contrat d'entente avec Québec Natation Inc. pour l'embauche de sauveteurs pour l'été 2020, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 22 mai 2020.

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Lot 5 644 962 chemin Lucien Lefrançois pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;
2. Lot 4 439 653 rue de la Vallée pour subdiviser en deux lots soit les lots 6 336 641 et 6 336 642 ;
3. Lot 5 791 183 rue Dameg pour la construction d'une maison unifamiliale ;
4. 6047 avenue Royale pour l'agrandissement de l'aire de stationnement et l'installation d'un mur de soutènement en inter bloc ;
5. 6122 avenue Royale pour la réfection du toit, le remplacement du revêtement extérieur, le remplacement des portes et fenêtres, abaissement du terrain devant la maison ;
6. 6369, avenue Royale pour l'ajout d'un abri d'auto attenant au garage isolé ;
7. 6380, avenue Royale pour stationnement vert devant la maison, réfection de la galerie avant réfection du dessus de la toiture pour bardeaux gris au lieu de brun ;
8. 6645, avenue Royale pour la construction d'une remise ;
9. 6486, avenue Royale pour l'ajout de fenêtres ;
10. 6, rue des Tilleuls, pour la construction d'une maison unifamiliale avec un logement supplémentaire ;
11. 20 rue Ferland Sud pour l'agrandissement de la maison unifamiliale ;

À la dérogation mineure :

Pour permettre une aire de stationnement devant la façade de la maison et une distance nulle par rapport au mur de la maison contrevenant au règlement de zonage qui permet un empiètement de 1mètre vis-à-vis le mur avant avec 2 mètres minimum du mur avant, au 212 rue du Tricentenaire.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- La Régie est toujours à la recherche d'un nouvel employé et un stagiaire va commencer bientôt.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Jean-Philippe Tremblay

20-06-10028
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 5 644 962 ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jean-Philippe Tremblay, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 5 644 962, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Yvan Morneau

20-06-10029
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour subdiviser le lot 4 439 653 sur la rue de la Vallée en deux lots soit les lots 6 336 641 et 6 336 642 ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Yvan Morneau, pour subdiviser le lot 4 439 653 sur la rue de la Vallée en deux lots soit les lots 6 336 641 et 6 336 642, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Olivier Gauvreau

20-06-10030
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale sur le lot 5 791 183 rue Dameg ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Olivier Gauvreau, la construction d'une maison unifamiliale sur le lot 5 791 183 rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Bryan Lagacé

20-06-10031
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de l'aire de stationnement et l'installation d'un mur de soutènement en inter bloc au 6047, avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Bryan Lagacé, pour l'agrandissement de l'aire de stationnement et l'installation d'un mur de soutènement en inter bloc au 6047, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Marc-André Morin

20-06-10032
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection du toit, le remplacement du revêtement extérieur, le remplacement des portes et fenêtres et l'abaissement du terrain devant la maison, au 6122 avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Marc-André Morin, pour la réfection du toit, le remplacement du revêtement extérieur, le remplacement des portes et fenêtres et l'abaissement du terrain devant la maison, au 6122 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Martin Tremblay

20-06-10033
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'ajout d'un abri d'auto attenant au garage isolé, au 6369 avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Martin Tremblay, pour l'ajout d'un abri d'auto attenant au garage isolé., au 6369 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Isabelle Robichaud

20-06-10034
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une pour l'aménagement d'un stationnement vert devant la maison, réfection de la galerie avant réfection du dessus de la toiture pour bardeaux gris au lieu de brun, au 6380 avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Isabelle Robichaud, pour l'aménagement d'un stationnement vert devant la maison, réfection de la galerie avant réfection du dessus de la toiture pour bardeaux gris au lieu de brun, au 6380 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Caroline Sauvé

20-06-10035
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une remise, au 6645 avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Caroline Sauvé, pour la construction d'une remise, au 6645 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Cindy Grant

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'ajout de fenêtres, au 6486 avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

20-06-10036

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Cindy Grant, pour l'ajout de fenêtres, au 6486 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Vanessa Pelletier

20-06-10037

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande, pour la construction d'une maison unifamiliale avec un logement supplémentaire sur le lot 5 330 656 soit le 6 rue des Tilleuls ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Vanessa Pelletier, pour la construction d'une maison unifamiliale avec un logement supplémentaire sur le lot 5 330 656 soit le 6 rue des Tilleuls, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Mélanie Vaillancourt

20-06-10038

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande, pour l'agrandissement de la maison au 20 rue Ferland Sud ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Mélanie Vaillancourt, pour l'agrandissement de la maison au 20 rue Ferland Sud, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogation mineure

Demande concernant le 212 rue du Tricentenaire

20-06-10039

CONSIDÉRANT QUE Sandra Paré, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste permettre un empiètement du stationnement de 2 mètres devant le mur avant de la maison et à une distance nulle de ce mur, contrevenant au règlement de zonage qui permet 1 mètre d'empiètement devant la maison et une distance de 2 mètres minimum du mur avant ;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 212 rue du Tricentenaire visant à permettre un empiètement du stationnement de 2 mètres devant le mur avant de la maison et à une distance nulle de ce mur, contrevenant au règlement de zonage qui permet 1 mètre d'empiètement devant la maison et une distance de 2 mètres minimum du mur avant, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Octroi de contrat pour les services professionnels en ingénierie et surveillance pour les travaux d'infrastructures de l'avenue Royale section est et la rue Piché

ATTENDU l'appel d'offres par pondération pour les services professionnels en ingénierie et surveillance pour les travaux d'infrastructures de l'avenue Royale section est et la rue Piché ;

20-06-10040

ATTENDU la réception de quatre soumissions ;
ATTENDU l'évaluation par pondération effectuée par le comité de sélection ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, d'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénierie à la firme EMS Infrastructures, et au coût de 180 596.23\$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures de l'avenue Royale section est et la rue Piché, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Renouvellement de mandat pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme

20-06-10041

ATTENDU l'adoption du règlement #10-595 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;
ATTENDU l'article 7 de ce règlement, lequel prévoit que les membres sont nommés pour une période de deux ans, renouvelable pour une résolution du conseil ;
ATTENDU QUE le conseil désire renouveler les mandats des membres en poste ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que soit nommé Messieurs Benoit Larochelle, Félix Laberge, Guy Gariépy, Omer Lefrançois, Paul Arsenau, Simon Marcoux, William St-Cyr, comme membres du comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux ans devant se terminer le 30 juin 2022, APPUYÉE PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Dépôt d'une demande de financement au Fonds réservés à des fins de développement régional

20-06-10042

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire faire l'acquisition d'un terrain situé sur le bord du fleuve Saint-Laurent ;
ATTENDU QUE des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via les Fonds réservés à des fins de développement régional;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise Thibert Lescot, directeur de l'urbanisme et adjoint à la direction générale, à déposer une demande de financement au Fonds réservés à des fins de développement régional et à signer tous les documents s'y rattachant, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Autorisations de dépenses

20-06-10043

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 5000\$ plus taxes, pour des services professionnels pour un mandat d'évaluation des diminutions de débits d'eaux usées (première étape) suite aux travaux réalisés, sur les infrastructures de la municipalité depuis les dernières années;
- 1700\$ plus taxes pour la location d'un chapiteau pour le terrain de jeux 2020 ;

APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Deuxième période de questions

16. Divers

1 Rapport du maire sur les faits saillants de la municipalité

Monsieur le maire expose son rapport sur les faits saillants de la municipalité. Ce rapport sera diffusé sur le territoire par le site internet de la municipalité.

17. Levée ou ajournement de la séance

20-06-10044

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h50, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale